



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, lundi 22 février 2016

Un navire de plaisance détruit par un incendie

Le vendredi 19 février au matin, un navire de plaisance a été ravagé par un incendie à la limite de la réserve naturelle nationale de M'Bouzi.

Le plaisancier qui intervenait sur son moteur au moment du sinistre n'a pu lutter contre les flammes et a été contraint de se jeter à la mer. Rapidement repêché par un autre plaisancier sur zone il a été légèrement brûlé.

Le centre coordonnant les secours en mer (PC SECMAR) a immédiatement sollicité le concours d'un moyen nautique de la gendarmerie (M'DJABBAR), d'une équipe du SDIS pour la lutte incendie et engagé son propre moyen nautique (vedette des affaires maritimes MATSO) pour assurer la sécurité de la zone.

La gendarmerie a transporté le plaisancier vers Mamoudzou pour une prise en charge par les pompiers.

Le navire incendié a poursuivi sa dérive vers l'îlot M'Bouzi, sur lequel il s'est échoué, sous la surveillance continue de la vedette MATSO, qui a transféré les pompiers à terre. Il a finalement partiellement coulé, détruit par l'incendie et c'est la marée montante qui est venue à bout des flammes.

Aucune trace de pollution n'a été constatée.

Rappel des gestes essentiels avant de partir en mer :

- **Se renseigner sur les prévisions météorologiques**, particulièrement en saison des pluies et période cyclonique ;
- **Communiquez à vos proches vos intentions** : zone de navigation et heure de retour prévues ;
- **Vérifiez votre équipement** : le matériel de sécurité doit être à bord. Vérifiez son état avant de partir. Il est réglementé et précis en fonction des pratiques nautiques.
- Sur l'eau, **portez votre gilet** ou votre VFI (vêtement à flottabilité intégrée) ;
- **Emportez un moyen de communication** : si en mer la **VHF marine (canal 16)** doit à tout prix être privilégiée, un numéro d'appel unique pour le secours en mer, le **196**, accessible depuis un portable a été mis en place.

Le site Internet de la DMSOI sur sa page dédiée à Mayotte, ainsi que celle du ministère rappellent ces [conseils de prudence en mer essentiels](#).